



**COMPTE RENDU**  
**Réunion du 19 décembre 2017**  
**SAEP DE CHAMPFLEUR-GESNES-LE-GANDELIN**  
**- Foyer Rural de Moulins Le Carbonnel-**

*23 présents. 24 votants. Quorum atteint.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mmes LOUVEL Marie-Thérèse, RATTIER Armelle, Mrs SCORNET Frédéric, LANGLAIS Pierre, DUGUE Philippe, EVETTE Gérard, TRILLON Jacques, LATOUCHE Jean Louis, BEUNECHE Alain, LAJOINIE Michel, RALU Dominique, COUDRAY Christophe, DUVAL Francis, DUBRAY Maurice, AUBERT Michel, HONORE Thierry, DAGRON Guillaume, MACE Marcel, BESNAULT Edmond, JEGO Jean-Yves, FORGET Joel, DESCHAMPS Marcel, FIRMESSE Jean-Marie.

Mme KIERS PERRAULT Nadine, *absente, a donné pouvoir de vote à Mr SCORNET Frédéric.*

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme LEHUGEUR Clémence, Mrs ROULAND Nicolas, HANOY François, DESCURE Jacky, MIRBEAU BAUDIN Frédéric, FORESTO Dominique, GUILLET Pierre, BODEREAU Jean-Philippe, NOE Laurent, BOISSIER Alain, HARDOUIN Nicolas, PAVARD Georges, TOUCHARD Jean-Claude, MAUDUIT Philippe, BEAUSSART Olivier, HUE Lény, CAMUS Christian.

Secrétaire de séance : Mr SCORNET Frédéric

**1. Ajout d'un point à l'ordre du jour : modification de la délibération des tarifs 2018**

**2. Approbation du compte rendu de la précédente réunion**

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

**3. Création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical accepte à l'unanimité cette demande et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**4. Primes du personnel**

Mme Lalande est titularisée au 01/01/2018 sur un poste à 22h/semaine.

Monsieur Le Président propose de lui octroyer les primes d'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) et l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) comme suit :

-IEMP d'après le montant de référence avec un **coefficient multiplicateur de 2,4.**

-IAT d'après le montant de référence avec un **coefficient multiplicateur de 2,4.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'attribuer ses primes à Madame Sylvie LALANDE.

## 5. Demande de mise en disponibilité d'un agent

Le Président informe les membres du Comité Syndical que Mr Yoann Labrit a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 8 janvier 2018. Suite à son départ, le Président explique qu'il va y avoir une nouvelle répartition des tâches en concertation avec Mme Lalande, Mr Rivière et Mr Tessier.

## 6. Admissions en non-valeur

Le Président fait lecture d'une nouvelle liste envoyée par le Trésor Public de Fresnay sur Sarthe.

Il informe les membres qu'il n'y a pas eu de retour de la délibération prise lors de la dernière réunion et dans laquelle le Comité Syndical avait refusé l'admission en non-valeur.

Aussi, après discussion et à la majorité, cette nouvelle liste est mise en attente par le Comité Syndical.

Le nom des personnes présentes sur cette liste sera transmis aux communes concernées.

## 7. La Loi Notre

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il a rencontré Mme Leroy (responsable des services eaux et assainissement de la CUA). La Préfecture de l'Orne a envoyé un courrier qui explique que le Saep de Champfleur Gesnes Le Gandelin n'est pas concerné par la Loi Notre car celui-ci est un « syndicat mixte ».

Une autre réunion est prévue courant janvier 2018 avec la CUA.

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles prendrait la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Une fusion est en pourparlers entre les syndicats de Rouessé Fontaine, Sillé Le Guillaume, Montreuil Le Chétif et Champfleur Gesnes Le Gandelin.

Monsieur Langlais évoque des pistes comme la dissolution ou l'affermage.

## 8. Point sur l'avancement des travaux

- *Groutel à Champfleur* : Raccordements effectués / bi-couche provisoire
- *Réservoir du Minerai à Moulins le Carbonnel* : Le traitement à la soude n'est pas encore en service même si la soude a été livrée sur le site.  
Une pompe est tombée en panne et a été remplacée. Il faudrait ajouter un débit mètre pour analyser l'eau et le débit et adapter le traitement à la soude par la suite.
- *Cherisay + Lignéres La Carelle* : début janvier 2018 Travaux GT Canalisations
- *La Taherie à Gesnes Le Gandelin* : Réfection de la voirie
- *La Feuillère à Bérus* : Les travaux se terminent
- *D 338 à Oisseau Le Petit* : Lancement d'une consultation pour travaux à effectuer
- *St Victeur* : 300 m de canalisations à remplacer travaux effectués 1<sup>er</sup> trimestre 2018 par Bernasconi.
- *Résultats analyses CVM* : 15 points non conformes
- *Contrôle Poteaux Incendie* : Nouvelle réglementation, le maire de Villeneuve en Perseigne (Lignéres La Carelle + St Rigomer des Bois) n'a pas répondu au courrier du Président du Saep au sujet du contrôle des PI aussi il n'y aura plus de contrôle effectué sur cette commune.
- *Vente d'eau 2017* = 443 106 m<sup>3</sup>

## **9. Modification de la délibération des Tarifs 2018**

L'Agence de L'Eau Loire-Bretagne a transmis le 08/12/2017, comme chaque année, le document de la notification des taux de la redevance pour pollution domestique à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce courrier est arrivé après la réunion où les tarifs 2018 ont été votés.

**Aussi, après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à la majorité la modification de la délibération des tarifs 2018, comme telle :**

**Zone 1 pour St Rigomer des Bois et Lignières La Carelle au prix de 0.23 €/m<sup>3</sup> et Zone 2 pour le reste des communes au prix de 0.30 €/m<sup>3</sup>.**

*Laetitia Fautrard*